



The Banff Centre

inspiring **creativity**

Centre international de traduction littéraire de Banff (CITLB)

Directrice : Susan Ouriou

Du 7 au 26 juin 2010

Arrivée : 6 juin 2010

Départ : 27 juin 2010

Date limite de réception des candidatures : 19 février 2010

- Renseignements généraux
- Admissibilité
- Processus de sélection
- Modalités de la demande
- Coûts et aide financière

Renseignements généraux

Le Centre international de traduction littéraire de Banff, créé sur le modèle des centres internationaux de traduction littéraire en Europe, figure comme le premier en son genre en Amérique du Nord. Le séjour en résidence a pour principal objectif d'offrir aux traducteurs, dans le cadre d'une communauté internationale de traducteurs littéraires, une pleine période de travail sur une œuvre en cours. Les traducteurs peuvent également, le cas échéant, solliciter une résidence à deux—allant jusqu'à une semaine—with un écrivain dans le dessein d'approfondir, en consultation avec ce dernier, leur connaissance du contenu et du contexte de l'œuvre en consultation avec la directrice du programme et des traducteurs-en-résidence chevronnés. Trois ou quatre fois par semaine, les participants se réunissent pour consulter leurs collègues traducteurs, ou pour écouter des conférences et des lectures publiques faites par les écrivains invités et par les traducteurs expérimentés en résidence.

Le programme s'adresse aux traducteurs littéraires de quelque langue que ce soit, venant du Canada, du Mexique et des États-Unis, **ainsi** qu'aux traducteurs des autres pays œuvrant sur les littératures des deux Amériques. Depuis sept ans, le Centre a reçu des traducteurs de plus de vingt-six pays travaillant dans trente-six langues différentes. Des écrivains provenant du Canada, des États-Unis et du Mexique, entre autres pays, ont été invités à passer une semaine à Banff pour discuter avec leurs traducteurs.

Les traducteurs littéraires peuvent aussi soumettre tout au long de l'année une demande pour une résidence indépendante dans le cadre du programme Leighton Studios.

Admissibilité

Le programme de résidence est ouvert aux traducteurs littéraires établis qui ont publié au moins un livre ou l'équivalent. Les projets admissibles comprennent les traductions d'oeuvres de fiction, d'essais, de recueils de poésie, de littérature de jeunesse, de pièces de théâtre et de traditions orales.

Processus de sélection

La sélection des participants sera faite par le conseil consultatif du CITLB sur examen des dossiers. Ce conseil est formé de la directrice du programme et de traducteurs littéraires représentant les associations du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Modalités de la demande

Tous les candidats doivent fournir :

- * Une cotisation non remboursable (varie par programme, cliquez [ici](#) pour plus de renseignements) couvrant les frais d'administration ainsi qu'un [formulaire de demande](#) dûment rempli;
- * Le curriculum vitæ du traducteur et celui de l'auteur dont l'œuvre est en cours de traduction;
- * Une description du projet de traduction (p. ex., roman, recueil de poèmes, essais, etc.); la date de publication prévue, le cas échéant; une description de ce que le traducteur compte réaliser durant son séjour. Si le traducteur le souhaite, il peut également faire une demande de corésidence avec l'auteur.
- * Un échantillon de la traduction (5 à 10 pages) accompagné de l'extrait correspondant du texte original;
- * Une autorisation écrite de l'auteur (ou son agent) pour entreprendre la traduction;
- * Compléter le [« Questionnaire et liste de documentation d'appui »](#). Envoyer par télécopieur à l'Office of the Registrar (403.762.6345).
- * Note : Les pièces du dossier doivent être imprimées, à double interligne, sur papier de qualité non relié. Les feuilles perforées ou les exemplaires à reliure cerlox ne sont pas acceptés. Comme les dossiers doivent être photocopiés pour les membres du conseil,

veuillez ne pas utiliser d'agrafes. Les documents soumis ne seront pas retournés. Les demandes qui ne se conforment pas aux critères susmentionnés pourraient être rejetées.

* Soumissions électroniques : Le formulaire de demande est disponible en ligne et peut être soumis par voie électronique. La documentation d'appui peut être également envoyée électroniquement en document joint à l'adresse suivante: arts_info@banffcentre.ca La date limite s'applique également à ces pièces. Les documents joints doivent nous parvenir sous un format de traitement de texte reconnu, de préférence Microsoft Word. Nous acceptons aussi le format RTF (Rich Text Format). Veuillez indiquer clairement sur tous les documents qu'ils accompagnent une demande de résidence dans le cadre du CITLB.

À part l'échantillon de traduction et l'extrait de l'original ainsi que l'autorisation de l'auteur, toute la documentation de soutien doit être rédigée en anglais, en français ou en espagnol.

Coûts et aide financière en dollars canadiens

Frais de participation au programme : 2 853.90 \$*

Cela comprend l'hébergement en chambre individuelle et le forfait-repas au Banff Centre pour toute la durée du programme. La TPS (taxe sur les produits et services) sera ajoutée aux frais de participation au programme, s'il y a lieu.

Il existe une possibilité d'aide financière pour la totalité du coût du programme. Les candidats qui souhaitent s'en prévaloir doivent l'indiquer sur le formulaire de demande. Les candidats sont également encouragés à s'adresser au Conseil des Arts du Canada et aux organismes artistiques de leur région pour obtenir de l'aide financière supplémentaire afin de défrayer une partie de leurs frais de transport.

Récompenses

Prix de traduction Linda Gaboriau

Le tout premier Prix de traduction Linda Gaboriau a été décerné dans le cadre du CITLB de 2009 à M. Rainer Schulte, co-fondateur de l'American Literary Translators Association. Ce prix sera remis annuellement à partir de candidatures envoyées à tour de rôle par les organismes responsables de traduction au Canada, aux États-Unis et au Mexique à un traducteur ou une traductrice de l'Amérique du Nord (du Canada, des États-Unis ou du Mexique) qui traduit les œuvres d'auteurs contemporains d'envergure nationale ou internationale ou qui fait un apport important à l'art de la traduction et à la littérature. Le prix comprend une récompense en espèces de 2 000 \$ de même que le séjour en résidence de deux semaines, y compris les frais de transport, au Banff Centre à l'occasion du programme annuel du CITLB au mois de juin. Le Banff Centre est heureux de souligner les réalisations des traducteurs et traductrices de l'Amérique du Nord sur le plan de la littérature mondiale et, plus particulièrement, de reconnaître – en nommant cette récompense ainsi – les contributions de Linda Gaboriau, traductrice primée, fondatrice du CITLB et ancienne directrice du programme lorsqu'il en était à ses débuts.

Conseil consultatif du Centre international de traduction littéraire de Banff

Pour l'American Literary Translators Association (ALTA) :

Esther Allen

Barbara Harshav

Pour l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada (ATTLC) :

Hugh Hazelton

Lori Saint-Martin

Pour le Mexique :

Luz Eléna Baños Rivas, représentant de la SRE

Rafael Vargas, représentant de FONCA